

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 JANVIER 2021

Convocation : 22/01/2021
Affichage compte rendu : 04/02/2021
Conseillers en exercice : 33 PRÉSIDENT : Monsieur BOUDJELLABA
Présents : 29 SECRÉTAIRE : Monsieur MEZIK

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Chrystelle CATON ; Madame Sabine RUTON ; Monsieur Michel GOUBERTIER ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Audrey CLAUSTRE-PENNETIER ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Cécile BRACCO ; Monsieur Fabrice NOTO ; Monsieur Antoine MELLIES ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Laurent DECOURSELLE ; Madame Valérie BECCARIA ; Monsieur Alexandre COUCHOT ; Monsieur Damien ROCHE ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Edwige MOIOLI

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Nabih LAOUADI a donné procuration à Madame Dalila ALLALI
Madame Vanessa KESSAR a donné procuration à Monsieur Azdine MERMOURI
Madame Christiane CHARNAY a donné procuration à Madame Cécile BRACCO
Monsieur Sébastien BERENGUEL a donné procuration à Monsieur Fabrice NOTO

Monsieur le Maire demande à l'administration de procéder à l'appel.

Présents : 29 - Procurations : 4

Monsieur le maire propose Monsieur MEZIK comme secrétaire de séance. Le conseil municipal le nomme à l'unanimité.

En introduction de séance, monsieur le maire fait adopter à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal en date du 26 novembre 2020.

N° 1

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :**

AVEC 29 VOIX POUR

4 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

Madame CHARNAY par procuration ; Monsieur BERENGUEL par procuration ; Madame BRACCO ; Monsieur NOTO

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2021 ;
- DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2021.

N° 2

ACQUISITION D'UN BÂTIMENT SIS 2 RUE EUGÈNE POTTIER

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

DÉCIDE

- D'APPROUVER l'acquisition auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône du bien ci dessus désigné situé 2 rue Eugène Pottier à Givors, cadastré section AO numéros 24, 25, 26 et 87 pour une contenance de 15a31ca et comprenant :
 - Sous sol à usage de stockage, locaux techniques, chaufferie
 - Rez-de-chaussée : sas et hall, crèche avec dortoirs, sanitaires et réfectoire, bureaux et salles de réunions/activités
 - 1er étage : bureaux, réfectoire, salles polyvalentes, cuisine, dortoir
 - le tout d'une superficie de 1 180 m² environ sauf meilleur calcul

Le tout sauf meilleure désignation, au prix de 700 000 euros ;

- D'AUTORISER monsieur le maire à signer tout avant-contrat et la vente à la suite aux charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière , ainsi que toutes pièces et tous actes y afférent, et plus généralement faire le nécessaire pour mener à bien cette acquisition dont les frais seront à la charge de la Commune ;
- DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 21 et que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021.

N° 3

ACQUISITION D'UN BÂTIMENT SIS 1 QUAI DES MARTYRS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

DÉCIDE

- D'APPROUVER l'acquisition auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Rhône du bien ci dessus désigné situé 1 quai des Martyrs à Givors, cadastré section AO numéro 23 pour une contenance de 6a02ca comprenant :
 - Sous sol
 - Rez-de-chaussée :locaux techniques, salle d'attente, hall d'entrée, 5 bureaux

- Entresol : sanitaires, 2 pièces à usage de réfectoire
 - 1er étage : 6 bureaux, 3 bureaux collectifs
 - le tout d'une superficie de 572 m² environ sauf meilleur calcul
- Le tout sauf meilleure désignation, au prix de 480 000 euros ;

- D'AUTORISER monsieur le maire à signer tout avant-contrat et la vente à la suite aux charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, ainsi que toutes pièces et tous actes y afférent, et plus généralement faire le nécessaire pour mener à bien cette acquisition dont les frais seront à la charge de la commune ;
- DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 21 et que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021.

N° 4

AIDE FINANCIÈRE FORFAITAIRE POUR DES SÉJOURS ET SORTIES À LA MONTAGNE

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :**

DÉCIDE

- D'APPROUVER la mise en place des aides forfaitaires ci-dessus, pour des séjours et sorties à la montagne ;
- DE FIXER les montants des aides conformément à la présente délibération ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer une convention avec chaque bénéficiaire éligible et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 5

AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT : CONVENTION DE COFINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE GIVORS ET LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :**

DÉCIDE

- D'AUTORISER monsieur le maire à signer la convention de cofinancement avec la région Auvergne-Rhône-Alpes jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- D'ADOPTER le règlement local de la ville de Givors pour l'aide au développement des entreprises du commerce et de l'artisanat qui prendra effet au 1^{er} février 2021 ;
- DE FIXER la durée du dispositif jusqu'au 31 décembre 2021.

Sortie de Madame Allali

Présents : 28

Procurations : 3

Absents : 2

N° 6

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE LA CAF

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC:

27 VOIX POUR

**4 NE PRENNENT PAS PART AU
VOTE**

Monsieur MELLIES ; Monsieur RIVA ; Monsieur
ROCHE ; Madame MOIOLI

DÉCIDE

- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer la Convention territoriale globale (Ctg) avec la CAF du Rhône, qui prendra fin au 31 décembre 2024.

Retour de Madame Allali

Présents : 29

Procurations : 4

Absent : 0

N° 7

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF "PETITS DÉJEUNERS"

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

DÉCIDE

- D'AUTORISER monsieur le maire à signer la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » avec l'inspecteur d'académie.

N° 8

**CO-FINANCEMENT DU DÉFI CLASS' ENERGIE POUR 2 CLASSES GIVORDINES
PARTICIPANTES**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

AVEC 29 VOIX POUR

**4 NE PRENNENT PAS PART AU
VOTE**

Monsieur MELLIES ; Monsieur RIVA ; Monsieur
ROCHE ; Madame MOIOLI

DÉCIDE

- D'APPROUVER la participation financière de la commune au Défi Class' Energie dans les conditions définies ci-dessus ;
- DE DECIDER de verser la somme de 1 500 euros à l'association ALEC ;

- D'INSCRIRE au budget chapitre 65 la somme de 1 500 euros correspondant à 750 euros par classe, pour deux classes participant au Défi ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer la convention jointe avec l'ALEC Lyon et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 9

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU COEUR DE GIVORS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

DÉCIDE

- D'ATTRIBUER une subvention de 500 euros à l'association des Restaurants du Cœur de Givors ;
- DE DIRE que la dépense sera inscrite au budget 2021 de la commune.

N° 10

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION DU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

DÉCIDE

- D'ATTRIBUER une subvention de 500 euros à l'association du Secours populaire français de Givors ;
- DE DIRE que la dépense sera inscrite au budget 2021.

N° 11

ATTRIBUTION D'UN VÉHICULE DE FONCTION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

AVEC 29 VOIX POUR

**4 NE PRENNENT PAS PART AU
VOTE**

Monsieur MELLIES ; Monsieur RIVA ; Monsieur
ROCHE ; Madame MOIOLI

DÉCIDE

- D'APPROUVER l'attribution d'un véhicule de fonction au directeur / à la directrice général(e) des services pour nécessité absolue de service et sa mise à disposition de façon permanente et exclusive pour son usage professionnel et privé pour une période d'un an, à compter de la signature de son arrêté de détachement sur un emploi fonctionnel.

N° 12

<p align="center">RÈGLEMENT D'UTILISATION DES VÉHICULES DE SERVICE ET ATTRIBUTION D'UN VÉHICULE DE SERVICE AVEC AUTORISATION DE REMISAGE À DOMICILE AU CHEF DE LA POLICE MUNICIPALE</p>
--

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

DÉCIDE

- D'APPROUVER le règlement d'utilisation des véhicules de services ci-joint ;
- DE DÉCIDER de la mise à disposition d'un véhicule de service au chef de la police municipale de Givors avec autorisation de remisage à domicile ;
- DE DIRE que monsieur le maire, ainsi que le directeur général des services auront la possibilité de retirer l'autorisation de remisage en cas de non-respect des règles d'utilisation de ce véhicule telles que définies.

N° 13

<p align="center">CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF RELATIF À LA LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE</p>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

DÉCIDE

- D'INSTITUER un comité consultatif relatif à la lutte contre la fracture numérique pour la durée du présent mandat ;
- DE FIXER sa composition à 15 membres répartis en 4 collèges comme mentionnés ci-dessus ;
- DE DESIGNER les élus suivants :
 - Loïc Mezik, Foued Rahmouni, Laurence Fréty, Laurent Decourselle, Edwige Moioli, Fabrice Noto
- D'AUTORISER monsieur le maire à désigner par arrêté les membres des trois autres collèges ;

- DE PRECISER que ce comité consultatif pourra être consulté afin de formuler toute proposition sur les mesures permettant de lutter contre la fracture numérique à Givors ;
- DE DIRE que le remboursement des frais de transport en commun se fera dans les conditions fixées par la présente délibération ;
- DE DIRE que les crédits seront ouverts au budget 2021 de la commune.

N° 14

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE LYON ET DU SUD-EST, RELATIVE À LA STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :**

DÉCIDE

- D'AUTORISER monsieur le maire à signer une convention de partenariat avec la Société Protectrice des Animaux, en vue d'une démarche de stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune.

N° 15

MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE SCOLAIRE DES ÉCOLES SIMONE VEIL, ÉDOUARD HERRIOT, JEAN JAURÈS ET PRESQU'ÎLE

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :**

DÉCIDE

- D'APPROUVER la modification du périmètre scolaire ;
- DE DIRE que la modification du périmètre scolaire entrera en vigueur pour l'année scolaire 2021-2022.

N° 16

FIXATION DE LA LISTE DES EMPLOIS ET DES CONDITIONS D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DE FONCTION

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :**

DÉCIDE

- D'ADOPTER les conditions d'attribution des logements de fonction fixées par la présente délibération ;

- D'INSCRIRE les crédits correspondants en recette.

Monsieur Boudjellaba propose de désigner Madame Fréty comme présidente de séance.

Sorties de Monsieur Boudjellaba, Mesdames Caton, Ruton, Messieurs Rahmouni, Kheddache, Vitorio, Mathey et Couchot

Présents : 21

Procurations : 4

Absents : 8

N° 17

AUTORISATION DU VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

DÉCIDE

- DE DÉCIDER d'allouer les acomptes précisés ci-dessus ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à mandater les acomptes correspondants et à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes pour l'année 2021;
- DE PRÉVOIR au Budget Primitif 2021 les subventions à ces organismes pour un montant supérieur ou égal à celui des acomptes ;
- DE DÉCIDER que les dépenses en fonctionnement seront imputées au chapitre 65 article 6574.

Retours de Monsieur Boudjellaba, Mesdames Caton, Ruton, Messieurs Rahmouni, Kheddache, Vitorio, Mathey et Couchot

Présents : 29

Procurations : 4

Absent : 0

Monsieur Boudjellaba reprend la présidence du conseil municipal.

N° 18

REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT GIVORS MÉTROPOLE (SAGIM)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

AVEC 29 VOIX POUR

4 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

Monsieur MELLIES ; Monsieur RIVA ; Monsieur ROCHE ; Madame MOIOLI

DÉCIDE

- DE DESIGNER Mme Claustre-Pennetier en qualité de représentant du conseil municipal au conseil d'administration de la SAGIM ;

- D'AUTORISER ce représentant à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées, ainsi que tous mandats spéciaux qui lui serait confiés par le conseil d'administration.

N° 19

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :**

DÉCIDE

- DE DESIGNER ci-après les membres de la commission comme représentants du conseil municipal :

Titulaires	Suppléants
Alipio Vitorio Delphine Paillot Cyril Mathey Audrey Claustre-Pennetier Vanessa Kessar Fabrice Riva Fabrice Noto Alexandre Couchot	Loïc Mezik Azdine Mermouri Tarik Kheddache Jean-Yves Caballero Laurence Fréty Antoine Mellies Cécile Bracco Valérie Beccaria

- DE DIRE que les représentants des associations locales sont les suivants :
Les maillons du Rhône
Ma main dans la tienne
Le mouvement national de lutte pour l'environnement
Givors coeur de ville
- DE DECIDER de charger, par délégation, monsieur le maire de saisir la commission consultative, pour avis, sur les projets énumérés à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 20

REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION INTERCOMMUNALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'INSERTION DANS LA VIE ACTIVE DES JEUNES (MIFIVA)

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :**

DÉCIDE

- DE DESIGNER Dalila Allali en qualité de représentant suppléant pour représenter la commune de Givors au sein du conseil d'administration de la Mission Intercommunale pour la Formation professionnelle et l'Insertion dans la Vie Active des jeunes (MIFIVA).

N° 21

REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE PAUL LANGEVIN

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :**

AVEC 29 VOIX POUR

**4 NE PRENNENT PAS PART AU
VOTE**

Monsieur MELLIES ; Monsieur RIVA ; Monsieur
ROCHE ; Madame MOIOLI

DÉCIDE

- DE DESIGNER le représentant suivant :

Structures	Représentant
Ecole maternelle Paul Langevin	Le maire ou son représentant + Alipio Vitorio
Ecole élémentaire Paul Langevin	Le maire ou son représentant + Alipio Vitorio

N° 22

**ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS SUITE AU
REMPACEMENT D'UN MEMBRE DÉMISSIONNAIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :**

DÉCIDE

- DE DECLARER élus Françoise Batut, Martine Sylvestre, Delphine Paillot, Michel Goubertier, Sabine Ruton, Antoine Mellies, Cécile Bracco, Valérie Beccaria.

N° 23

MÉTROPOLE DE LYON - RAPPORT FINANCIER 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :**

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE du rapport financier 2019 de la Métropole de Lyon.

N° 24

**MÉTROPOLE DE LYON - RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES
SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE du rapport 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de la Métropole de Lyon.

N° 25

MÉTROPOLE DE LYON - RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE du rapport 2019 du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole de Lyon.

N° 26

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR LES VILLES (SITIV) - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2019 du Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes.

N° 27

SYNDICAT MIXTE DU GIER RHODANIEN (SYGR) - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2019 du Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR).

N° 28

**SYNDICAT DE MISE EN VALEUR, D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU BASSIN
VERSANT DU GARON (SMAGGA) - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2019 du Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA).

N° 29

**DÉLÉGATION DE L'EXPLOITATION DES MARCHÉS FORAINS D'APPROVISIONNEMENT –
RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2018 ET DU SECOND SEMESTRE 2019**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2018 de la société Les Fils de Madame Géraud et du rapport d'activité du second semestre 2019 de la société Lombard et Guérin, tous deux relatifs à l'exploitation des marchés forains d'approvisionnement de la ville de Givors.

N° 30

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT GIVORS MÉTROPOLÉ (SAGIM) - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2019 de la Société d'Aménagement Givors Métropole (SAGIM).

N° 31

**MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER
JANVIER 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

DÉCIDE

- DE DÉCIDER d'appliquer la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- DE PRÉCISER que la norme comptable M57 s'appliquera au budget général de la ville géré actuellement selon la comptabilité M14 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable.

N° 32

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
--

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

AVEC 29 VOIX POUR

**4 NE PRENNENT PAS PART AU
VOTE**

Monsieur MELLIES ; Monsieur RIVA ; Monsieur
ROCHE ; Madame MOIOLI

DÉCIDE

- D'APPROUVER les modifications du tableau des effectifs présentés ;
- DE DECIDER de créer des emplois permanents ouverts aux contractuels dans les conditions exposées ci-dessus ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

N° 33

CESSION TRACTOPELLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

DÉCIDE

- D'ACCEPTER la cession d'un tractopelle au prix de 19 845 € ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ce bien.

Levée de la séance à 23h30.